vinetur

Le président Karol Nawrocki signe une loi augmentant les taxes sur l’alcool en Pologne en 2027

La mesure relève les droits d’accise sur la bière, le vin et les spiritueux. Nawrocki affirme que les recettes supplémentaires financeront le Fonds national de santé

jeudi 19 novembre 2026



La Pologne augmentera les droits d’accise sur le vin, la bière, les spiritueux et les autres boissons alcoolisées à compter du 1er janvier 2027, après la signature de la mesure par le président Karol Nawrocki, mercredi 18 novembre. Le président a également opposé son veto à un projet de loi distinct qui aurait modifié la TVA sur certaines boissons non alcoolisées.

La présidence a indiqué que Nawrocki avait signé trois lois déjà adoptées par la Sejm et le Sénat, et en avait rejeté une. La modification fiscale signée relève les droits d’accise applicables aux principales catégories de boissons alcoolisées vendues en Pologne. Les producteurs, importateurs et distributeurs disposent ainsi de davantage de visibilité sur le régime fiscal de 2027, mais la mesure accentue aussi la pression sur les coûts dans un marché où les entreprises pourraient devoir revoir leurs prix, leurs marges et leurs plans de vente.

En vertu de la nouvelle loi, le droit d’accise sur l’alcool éthylique passera de 8 811 à 10 109 zlotys par hectolitre d’alcool pur. La taxe sur la bière passera de 12,04 à 13,82 zlotys par hectolitre et par degré Plato. Le taux applicable au vin et aux autres boissons fermentées passera de 245 à 280,83 zlotys par hectolitre. Les droits d’accise sur les produits intermédiaires passeront de 490 à 562,93 zlotys par hectolitre.

La loi modifie également la fiscalité du cidre et du poiré titrant jusqu’à 5 % d’alcool. Dans cette catégorie, le taux passera de 97 à 116,40 zlotys par hectolitre. Les changements entreront en vigueur le 1er janvier 2027.

Nawrocki a déclaré que cette mesure différait d’un projet similaire de hausse des droits d’accise auquel il avait opposé son veto en décembre 2025. Dans des commentaires publiés par la présidence, il a expliqué que son objection précédente tenait à l’absence de garantie suffisante que les recettes fiscales supplémentaires seraient exclusivement affectées aux soins de santé, plutôt que de contribuer à combler un déficit budgétaire plus général. Il a indiqué que la nouvelle loi prévoyait une garantie affectant ces recettes supplémentaires au système de santé.

Selon la loi, les recettes supplémentaires tirées des droits d’accise doivent contribuer au financement du Fonds national de santé polonais. En 2027 et 2028, la subvention de l’État au Fonds sera augmentée, puis ajustée en fonction des recettes effectivement

perçues grâce à la hausse de la taxe sur l’alcool. Nawrocki a fait valoir que la fiscalité sur l’alcool devait contribuer à prendre en charge les coûts sociaux et sanitaires liés à sa consommation.

Dans le même temps, Nawrocki a opposé son veto à un projet de loi distinct qui aurait augmenté la TVA sur certaines catégories de boissons, notamment les boissons énergisantes et certains produits non alcoolisés. La présidence a indiqué que ce veto répondait à la nécessité de mener de nouvelles consultations et d’analyser plus complètement les effets de la loi avant sa mise en œuvre. Les détails de cette position doivent être transmis à la Sejm.

Le train de mesures annoncé par le président comprenait également deux autres lois signées. L’une modifie les règles de l’impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises. Elle supprime la déduction fiscale polonaise liée à Internet, mais les contribuables qui en bénéficieront pour la première fois dans leur déclaration de 2026 pourront encore la demander l’année suivante. Cette même loi double l’avantage fiscal accordé aux donneurs de sang honoraires, prolonge de 10 ans un allègement fiscal en faveur de la robotisation et supprime un allègement lié à l’expansion dont bénéficient certains contribuables soumis à l’impôt sur les sociétés. Ces changements doivent également entrer en vigueur le 1er janvier 2027.

La troisième loi signée modifie les règles applicables à la Polish Investment Zone, un dispositif de soutien aux nouveaux investissements. Selon la présidence, l’objectif est de faciliter la réalisation de projets par les entreprises et leur accès aux exonérations fiscales après la fin prévue des zones économiques spéciales, fin 2026. En vertu de la modification, les décisions de soutien resteront valables pendant 15 à 20 ans, selon la localisation du projet. Les investissements de grande ampleur ouvrant droit à une aide publique maximale d’au moins 40 millions de zlotys devront obtenir un avis du directeur de l’administration fiscale nationale. La plupart de ces dispositions entreront également en vigueur le 1er janvier 2027.